Conditions générales de vente

Inscriptions

Toutes les inscriptions se font en ligne via la plateforme MyECT. Celle-ci est accessible via notre site web et notre page Facebook.

Difficulté de paiement

Nous pouvons entendre vos difficultés de paiement. Si vous êtes dans cette situation, nous vous convions à prendre directement contact, par e-mail, avec nos responsables administratifs et financiers (**catherine@entrecieletterre.be** ou **cedric@entrecieletterre.be** ou via la messagerie interne de votre espace MyECT) afin de convenir d'autres modalités de paiement.

Type de paiement

Le mode de paiement est libre : il pourra s'effectuer en liquide ou par virement bancaire (avec communication structurée). Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'avons pas de terminal Bancontact à la salle d'escalade.

L'espace MyECT permet d'utiliser un « portefeuille virtuel ». Si vous avez bénéficié d'un bon à valoir, vous pouvez utiliser cette somme pour payer un cours, un stage, une formation ou un évènement.

Paiement incomplet

En cas de solde non payé (ou incomplet), un premier rappel de paiement vous sera envoyé. Sans réponse de votre part, un second rappel, **majoré d'un montant forfaitaire de 15 € pour frais administratif**, sera exigé d'être payé comptant avant l'ouverture éventuelle de toutes autres poursuites. De plus, tout solde impayé vous exclus du principe des réservations prioritaires

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une inscription non normalisée pose de réels soucis au point de vue de la couverture de nos assurances. Il est donc important de respecter ces échéances.

Virement

Les virements bancaires effectués au compte "BE763100 6491 3395" seront libellés à: ENTRE CIEL & TERRE – PLACE DES SPORTS, 1 – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE.

Les communications devront reprendre les communications structurées VCS transmises à chaque inscription.

Demandes particulières et abandon

Toutes les demandes particulières concernant les inscriptions doivent se faire via messagerie interne « MyECT »

Même après un échange téléphonique, les désinscriptions doivent toujours se faire via la messagerie interne de l'espace membre « MyECT ».

Les désinscriptions doivent être demandées le plus tôt possible afin de libérer la place pour les personnes sur liste d'attente.

Annulation

Entre Ciel et Terre se réserve le droit d'annuler une activité quand les conditions minimales de fonctionnement ne sont pas réunies. Cette décision sera prise au plus tard une semaine avant le début de l'activité. Dans ce cas, nous remboursons intégralement les sommes perçues.

Photos

Les participants peuvent être pris en photos dans le cadre de nos activités. Celles-ci pourraient être utilisées pour enrichir notre site web ou autres vecteurs de communication. Si les images sont effectivement utilisées, les personnes y figurant n'y seront jamais identifiées. En vous inscrivant à nos activités, vous pouvez choisir de ne pas nous céder votre droit à l'image.

Assurance

Une assurance individuelle « accident corporel » est comprise dans le prix de votre inscription. Celle-ci, comme toute assurance, possède ses règles, ses limites. Et notamment, sa franchise de 62 € (frais en supplément du remboursement mutuel). La couverture en frais médicaux (toujours hors remboursement mutuel) est de maximum 1240 €. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre contrat à la salle, ou mieux, contacter notre courtier :

Didier Bergeret CDCA : 71 av Hansen Soulié – 1040 Bruxelles 02/736 56 48

Modification des conditions de vente

Ces conditions de vente, comme toute information publiée sur notre site internet, sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis de notre part.

Conditions spécifiques Cours

Inscriptions prioritaires

Les enfants ou adultes inscrits à nos cours durant la période précédente bénéficient d'une réservation prioritaire sur la période suivante. Cette faveur est octroyée du 10 au 25 mai. Aucun recours n'est possible passé ce délai.

Attention, il s'agit bien ici d'une demande d'inscription à un groupe. Les élèves qui demandent à se réinscrire dans le même groupe ont la garantie de garder leur place. Pour ceux qui souhaitent changer de groupe, plusieurs choix sont demandés. L'attribution des places sera faite en fonction du nombre de places disponibles dans le cours souhaité, du nombre de demandes et des choix secondaires de chacun. La confirmation d'inscription pour la rentrée de septembre est envoyée par e-mail pour le 1er juin au plus tard.

Nouvelles inscriptions

L'ouverture des inscriptions aux nouveaux élèves démarre le 1er juin à 9h00 pour la rentrée scolaire suivante.

Validation d'inscription

Après l'inscription en ligne, et sans demande de désinscription écrite du participant, l'inscription est considérée comme valide.
Les conditions décrites au paragraphe « Désistement – Désinscription – abandon » sont donc applicables.
ECT ne propose pas de cours d'essai. Toute inscription est soumise aux conditions décrites dans ce document pour l'année scolaire complète.

Paiement solde

Il existe deux options pour régler le solde d'une inscription :
1) paiement unique du solde total à partir de la réception du message de confirmation d'inscription.
2) paiement étalé :
- Acompte : à payer à la réception du message de confirmation d'inscription
- "Solde septembre" : à payer pour le 1er septembre
- "Solde décembre" : à payer pour le 1er décembre

NB : pour les inscriptions à l'entraînement et dans le groupe « Entraînement », un échelonnement des paiements peut être défini.

Réductions

Une réduction « fratrie » est octroyée à partir du deuxième membre du même foyer inscrit pour la même période. Il n'y a pas d'effet rétroactif. Cette réduction doit être demandée au moment de l'inscription.

Désinscription – abandon - absence

- Désinscription
→ plus de deux semaines avant la première semaine de cours:
totalité du solde remboursé
→ après cette période:
cotisation due (35€ pour les adultes en « grimpe », 25€ pour les autres cours)
→ jusqu'à la troisième semaine de cours:
somme due = cotisation + montant d'un cours x nombre de semaines de cours écoulées
→ après la troisième semaine de cours:
solde dû

- Abandon en cours d'année
Il n'y a aucun remboursement du solde en cas d'abandon sans contre-indication médicale. L'intégralité du solde non payé reste dû à "Entre Ciel & Terre " et sera facturé.

- Absence sous certificat médical :
Pour une absence à deux cours d'affilée ou plus, un remboursement partiel peut être octroyé. Il est calculé comme suit :

(Solde total – cotisation) / 26 x nombre de cours sous certificat médical * 0,5

Le certificat doit être déposé à la salle ou envoyé par e-mail (info@entrecieletterre.be)

Conditions spécifiques Stages

Validation d'inscription

Une fois l'inscription effectuée, et sans demande de désinscription écrite du participant, l'inscription est considérée comme valide.
Les conditions décrites au paragraphe « Désistement – Désinscription – abandon » sont donc applicables.

Paiement solde

Acompte : 40€ à payer endéans les 7 jours ouvrables après l'inscription.
Reste du solde : à payer deux semaines avant le 1er jour de stage.

Réduction

- Réduction « fratrie »:
Une réduction est octroyée à partir du deuxième membre du même foyer inscrit pour la même période. Il n'y a pas d'effet rétroactif. Cette réduction doit être demandée au moment de l'inscription.

- Réduction « CAB »:
Une réduction est octroyée aux stagiaires qui partent en falaise en qui sont en ordre d'affiliation au « Club Alpin Belge ».

Désistement – abandon – absence

- Désinscription
→ plus de deux semaines avant le premier jour de stage : acompte et solde remboursés
→ après cette période : acompte dû
→ moins de 3 jours avant le début du stage : acompte et solde du

- Abandon en cours de stage
Il n'y a aucun remboursement du solde en cas d'abandon sans contre-indication médicale. L'intégralité du solde non payé reste dû à "Entre Ciel & Terre " et sera facturé.

- Absence sous certificat médical

Un remboursement partiel est prévu pour les absences en stage sous certificat médical.
Il est calculé comme suit :

Montant du stage/nb de jours de stage * nb de jours d'absence * 0,5

Le certificat doit être déposé à la salle ou envoyé par e-mail (info@entrecieletterre.be)

Conditions spécifiques Formations

Validation d'inscription

Une fois l'inscription effectuée, et sans demande de désinscription écrite du participant, l'inscription est considérée comme valide.
Les conditions décrites au paragraphe « Désistement – Désinscription – abandon » sont donc applicables.

Paiement solde

Un acompte (50€) est demandé au moment de l'inscription.
Le reste du solde est à régler pour le premier jour de formation. Un étalement des paiements est envisageable moyennant une demande au préalable.

Désistement – désinscription – abandon

- Désinscription
→ plus de deux semaines avant la première semaine de formation :
totalité du solde remboursé
→ après cette période:
cotisation due (35€)
→ jusqu'à la troisième semaine de formation :
somme due = cotisation + montant d'un cours x nombre de semaines de cours écoulées
→ après la troisième semaine de formation :
solde dû

- Abandon en cours d'année
Il n'y a aucun remboursement du solde en cas d'abandon sans contre-indication médicale. L'intégralité du solde non payé reste dû à "Entre Ciel & Terre " et sera facturé.

- Absence sous certificat médical
Pour une absence à deux séances d'affilée ou plus, un remboursement partiel peut être octroyé. Il est calculé comme suit :

(Solde total – cotisation) / nombre de séances prévues x nombre de cours sous certificat médical x 0,5

Le certificat doit être déposé à la salle ou envoyé par e-mail (info@entrecieletterre.be)

Journées complètes

Des journées complètes de formation sont organisées au cours de l'année. Il se peut qu'elles doivent être annulées pour cause de météo trop mauvaise. Dans ce cas, la journée n'est pas remboursée mais reportée.

Conditions spécifiques Evènement

Validation d'inscription

Une fois l'inscription effectuée, et sans demande de désinscription écrite du participant, l'inscription est considérée comme valide.
Les conditions décrites au paragraphe « Désistement – Désinscription » sont donc applicables.

Paiement solde

Le solde doit être payé au moment de l'inscription pour valider celle-ci.

Réduction

Une réduction peut-être prévue en prévente et/ou pour les détenteurs d'un abonnement d'escalade au Centre Sportif de Blocry

Désistement – désinscription

- Désinscription
Les désinscriptions demandées jusqu'à une semaine à l'avance sont entièrement remboursées.

- Absence sous certificat médical
Les désinscriptions dues à des raisons médicales et justifiées par un certificat médical

sont entièrement remboursées si la demande est faite au plus tard le jour de l’évènement.

En appliquant ces quelques consignes, vous respectez notre travail et vous nous permettez de nous consacrer pleinement à l’animation. Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour Entre Ciel & Terre : Dellicour Cédric, De Laever Jean-Marc